

G E M E N G



BIEKERECH

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

# CONVOCAATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le **mercredi 23 octobre 2024 à 16.00 heures** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

## Séance publique :

1. Plan de gestion des forêts de la commune de Beckerich pour l'exercice 2025
2. Prix d'achat du bois destiné à être incinéré dans la centrale de chauffage communale pour l'exercice 2025
3. Règlement communal relatif à l'allocation de vie chère
4. Équipements de manutention pour l'atelier communal - Devis
5. Acte d'échange du 23.10.2024 concernant plusieurs parcelles cadastrales aux lieux-dits « Huewelerstrooss » et « Kuelebiërg » à Beckerich
6. Convention du Club Senior « Atertdall » pour l'année 2024
7. Fairtrade - Formation du groupe d'action locale
8. Subsidés divers
9. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal
10. Personnel communal
  - 10.1. Atelier communal - Création d'un poste de salarié à tâche manuelle, groupe de salaire E
  - 10.2. Atelier communal - Création d'un poste de salarié à tâche manuelle, groupe de salaire C
  - 10.3. Accidents de travail - Décision de remboursement d'un dégât causé au véhicule automoteur privé utilisé dans le cadre du service de nettoyage

## Communications

## Séance à huis clos :

11. Administration - Promotion d'un fonctionnaire communal

**Beckerich, le 17 octobre 2024**

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

